

Affiché le 13/02/2020



COMMUNE DE LORP-SENTARAILLE
AVIS AU PUBLIC MODIFICATION
SIMPLIFIEE N°1 DU PLAN LOCAL D'URBANISME

Le public est informé que, par délibération en date du 10 février 2020, le conseil municipal de la commune de Lorp-Sentaraille a approuvé la modification simplifiée N°1 du PLU.

Cette délibération ainsi que le dossier correspondant sont tenus à la disposition du public à la Mairie aux jours et heures habituels d'ouverture (lundi, mercredi, jeudi et vendredi de 8h30 à 13h et mardi de 14h à 18h).

Le présent avis sera affiché en Mairie et sur le site de la Mairie pendant une durée d'un mois.

Le Maire
Bernard LAMARY

